
Renvoi au comité de liquidation de l'adresse de dons de leur office par les citoyens Ficrel jeune et Pluchon, notaires dans le district de Montlieu, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'adresse de dons de leur office par les citoyens Ficrel jeune et Pluchon, notaires dans le district de Montlieu, lors de la séance du 29 pluviôse an II (17 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31905_t1_0143_0000_20

Fichier pdf généré le 15/05/2023

prend les envois de culottes et de gilets, faits par les départements aux maisons des Monnoies et ateliers monétaires jusqu'au 26 pluviôse, savoir : en culotte et broche, à 576,385 liv. 3 s., et en gilets, à 5,410,488 livres 15 s. ; le troisième état fait connaître le produit de la fabrication des cinq décimes depuis le premier pluviôse jusqu'au 26, à 912 pièces faisant 475 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

12

Le directeur-général-provisoire de la liquidation transmet copie de la lettre du citoyen J. Louis Boulemie, ancien militaire au ci-devant régiment de Languedoc-dragons, qui fait don à la patrie de sa pension de 1,100 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

13

Les administrateurs du district de Tarascon annoncent que les citoyens Lafond et Anglade, notaires, le premier aux Cahannes et l'autre à Ars, viennent de leur envoyer une déclaration par laquelle ils font don à la patrie de la liquidation de leurs offices.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

14

La société montagnarde de Josselin écrit qu'elle n'a pas appris sans indignation les propositions de trêve qu'ont osé nous faire nos lâches ennemis. « Ne faites, dit-elle, de traités qu'avec des représentants immédiats des peuples, et que les baïonnettes françaises soient la réponse aux propositions de paix des tyrans de l'Europe ». Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (4).

15

Les administrateurs du district de Tonnerre écrivent que la commune de Bernouil vient de déposer en leur secrétariat 14 chemises, une serviette, 2 poupées d'œuvre, 2 poupées de chanvre, et 10 liv. en assignats; celle de Saint-Vincent, 52 livres de chanvre, et les citoyens

Maison et Fayolle, de Tonnerre, chacun 6 chemises: le tout en pur don pour les volontaires.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

16

L'agent national provisoire du district de Mir-de-Barrès écrit que l'esprit public se fortifie journellement, il annonce aussi qu'un fonds d'émigré, estimé 18,000 livres, et divisé en douze lots, s'est vendu 109,200 liv.

Insertion au bulletin (2).

[*Mir-de-Barrès, 27 pluv. II*] (3)

Citoyen président,

L'esprit public se fortifie journellement dans notre district, le peuple ne peut pas se dégager tout d'un coup des liens de la servitude, mais il marche à grands pas, quand il est guidé par le flambeau de la Raison.

Nous avons commencé hier soir la vente des biens des émigrés, le concours des enchérisseurs dans la salle de nos séances, nous faisoit espérer que l'on n'a pas peur des revenants, en effet, il fut mis en vente un corps de domaine divisé en 12 lots estimés en total 18,000. Le prix de l'adjudication s'est porté à 109,200 l. Les enchères se continuent aujourd'hui, et je prévois que l'ardeur des enchérisseurs ne se ralentira pas. S. et F. ».

LEBREJAL.

17

Les sans-culottes de Montauban adhèrent pleinement aux principes développés par le comité de salut public, touchant la trêve insidieusement proposée par nos lâches ennemis. Ne quittons point les armes, disent-ils, que la liberté et l'égalité ne soient assises sur des fondemens inébranlables.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (4).

18

Le directoire de Montliou transmet deux lettres des citoyens Fierel jeune et Pluchon, tous deux notaires, qui, l'un et l'autre font don à la patrie, pour les frais de la guerre, de leurs offices, dont les titres ont été envoyés au bureau de liquidation.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (5).

(1) P.V., XXXI, 326. Bⁱⁿ, 29 pluv. Copie de la lettre dans *Débats*, n° 516, p. 417; *C. univ.*, 1^{er} vent.; *Mon.*, XIX, 499. Texte du P.V. dans *J. Paris*, n° 414; *J. Fr.*, n° 512; *F.S.P.*, n° 230; *J. Perlet*, n° 515; *Ann. par.*, n° 413; *Rep.*, n° 60; *Audit. nat.*, n° 513; *M.U.*, XXXVI, 471; *J. Sablier*, n° 1147; *J. Matin*, n° 556.

(2) P.V., XXXI, 327. Bⁱⁿ, 29 pluv.

(3) P.V., XXXI, 327. Bⁱⁿ, 29 pluv.

(4) P.V., XXXI, 327. Bⁱⁿ, 29 pluv. (2^e suppl^l).

(1) P.V., XXXI, 327. Bⁱⁿ, 29 pluv.; *J. Sablier*, n° 1147.

(2) P.V., XXXI, 328. Bⁱⁿ, 29 pluv.

(3) C 291, pl. 934, p. 15.

(4) P.V., XXXI, 328. Bⁱⁿ, 29 pluv. (2^e suppl^l).

(5) P.V., XXXI, 328. Bⁱⁿ, 29 pluv.